



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ports

Question orale n° 596

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le projet du SDRIF de création du port Seine-métropole. Au confluent de l'Oise et de la Seine, ce port doit couvrir une superficie de 420 hectares sur le territoire des communes d'Achères, de Saint-Germain-en-Laye, Conflans-Sainte-Honorine et d'Andrésey. Ce projet s'insère dans un projet de croissance durable, et sera notamment la destination finale de conteneurs maritimes. Sous cet aspect, il s'agit d'une mesure positive qui permettra de soulager le fret routier sur l'autoroute A 13. Cela étant, ce projet conçu comme "une plaque tournante des échanges de niveau national européen et mondial" avec une desserte intermodale (fleuve-rail-route) pose une question cruciale : l'acheminement des conteneurs débarqués au port autonome vers leur destination finale. Or l'autoroute A 104 est loin d'être achevée, et le réseau ferroviaire insuffisant ; à l'évidence, les infrastructures ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Il lui demande quelles solutions il propose en termes d'aménagement intermodal pour répondre à l'inquiétude des habitants de la région qui font déjà face à de graves difficultés de déplacement tant par la route que par le rail.

Texte de la réponse

DESSERTE ROUTIÈRE ET FERROVIAIRE DU PORT FLUVIAL DE SEINE-MÉTROPOLE DANS LES YVELINES

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, pour exposer sa question, n° 596, relative à la desserte routière et ferroviaire du port fluvial de Seine-métropole dans les Yvelines.

M. Jacques Myard. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, nous allons faire un peu de géographie.

Au confluent de l'Oise et de la Seine, dans les Yvelines, le port Seine-métropole doit couvrir une superficie de 420 hectares sur le territoire des communes d'Achères, Saint-Germain-en-Laye, Conflans-Sainte-Honorine et Andrésey.

Ce projet s'insère dans un projet de croissance durable, et sera notamment la destination finale de conteneurs maritimes. Sous cet aspect, il s'agit d'une mesure positive qui permettra de soulager le fret routier sur l'autoroute A 13 puisqu'il permettra de recevoir du fret maritime et fluvial venant des grands ports européens. On ne peut que s'en féliciter.

Cela étant, ce projet, conçu comme une plaque tournante des échanges de niveau national européen et mondial, avec une desserte intermodale – fleuve-rail-route –, soulève une question cruciale : celle de l'acheminement des conteneurs débarqués au port autonome vers leur destination finale.

L'autoroute A 104 est loin d'être achevée et le réseau ferroviaire insuffisant. En outre, les autres infrastructures routières – telles les départementales – ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. En effet, quand ce port autonome ne devait couvrir que 100 hectares, un directeur du port autonome de Paris m'avait dit qu'il générerait un trafic de 1 000 camions par jour. Avec une superficie de 420 hectares, je vous laisse le soin de calculer le nombre de camions qui emprunteront nos routes !

Monsieur le secrétaire d'État, quelles solutions proposez-vous, en termes d'aménagement intermodal, pour répondre aux légitimes inquiétudes des habitants de la région qui font déjà face à de graves difficultés de déplacement, tant par la route que par le rail ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Monsieur le député, la politique des transports conduite par le Gouvernement en matière de fret est claire : partout où cela est pertinent, les modes de transport massifiés que sont le ferroviaire et la voie d'eau doivent être encouragés et développés. Le projet de Port Seine-Métropole et de plate-forme portuaire d'Achères – que je connais particulièrement pour m'y être rendu –, porté par Ports de Paris, répond totalement à cette ambition.

La mise en œuvre opérationnelle du projet Port Seine-Métropole est programmée en deux étapes fonctionnelles et indépendantes.

La première est prévue à l'ouest de la voie ferrée du RER A et porte sur une surface de 120 hectares, qui est majoritairement utilisatrice de la voie fluviale. Cette étape doit conduire à l'extraction du plus important gisement de granulats alluvionnaires à proximité de Paris et à la création d'un pôle de BTP pérenne permettant de répondre aux besoins en matériaux du projet du Grand Paris.

La seconde étape est prévue à l'est de la voie ferrée du RER A et porte sur une surface de 300 hectares. Elle prévoit le développement d'une plate-forme tri-modale à vocation à la fois métropolitaine et internationale, centrée sur les activités de logistique.

La première phase du projet utilisera majoritairement la voie fluviale et aura peu d'impact sur les réseaux routiers et ferroviaires existants. Correspondant au secteur ouest, elle fera prochainement l'objet d'un débat public.

La seconde phase du projet, quant à elle, s'inscrit dans une perspective de plus long terme. Elle nécessitera sans doute, le moment venu, une amélioration préalable de l'accès de ce secteur au réseau routier structurant francilien, sans traversée des centres urbains du secteur.

Ce phasage de la réalisation du projet Port Seine-Métropole est pleinement cohérent avec les conclusions de la commission Mobilité 21 concernant le prolongement de l'A 104, la commission ayant considéré que cette opération relevait des secondes priorités, pour un engagement à partir de 2030. Les études et les concertations vont donc désormais se poursuivre, de manière à préparer l'engagement de cette opération dans le calendrier retenu.

Vous voyez, monsieur le député, qu'il n'y a pas de contradiction : la première phase du projet portuaire est compatible avec le réseau existant et peut donc être réalisée rapidement ; la seconde phase devra être réalisée à plus long terme, en lien notamment avec la réalisation du prolongement de l'A104.

À chaque étape de sa réalisation, la nouvelle plate-forme portuaire disposera d'une desserte adaptée à son trafic afin de ne pas créer de difficultés de déplacements supplémentaires pour les Franciliens. Je resterai particulièrement vigilant sur ce point.

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Je prends note de votre volonté, monsieur le secrétaire d'État, mais chat échaudé craint l'eau froide !

Vous dites que la première phase n'aura aucun impact sur le réseau actuel parce que les granulats seront transportés par voie maritime, mais vous savez fort bien que ce ne sera pas toujours le cas. Il est donc urgent de renforcer certaines infrastructures dans cette région. Je pense tout d'abord au franchissement de la Seine : il y a trop peu de ponts. Certes, cela relève aussi des départements, mais l'État peut pousser à la roue.

Ensuite, le réseau ferroviaire est également insuffisant. Je sais que son renforcement nécessite des travaux importants, mais il ne faut pas hésiter. Il est urgent que l'État exerce à nouveau ses compétences en matière d'aménagement du territoire. En donnant toutes ses compétences aux départements et aux régions, on balkanise la France, et rien n'avance ! La question majeure consiste à se demander si nous avons encore le sens de la vie collective, si l'État existe encore et si nous sommes capables d'organiser un aménagement du territoire qui réponde aux besoins d'intérêt général !

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 596

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2872

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2014](#), page 2531

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er avril 2014](#)